

Assistances SECURICOMPTE AGRI PLUS (24h/24 et 7j/7j)	
Plafond d'indemnisation par sinistre et par année d'assurance	
En cas de perte ou vol des clés de vos locaux professionnels : - assistance ouverture de porte ; - prise en charge des frais d'intervention, de déplacement et de main d'œuvre d'un serrurier.	-
En cas de perte ou vol des clés de votre véhicule professionnel : - assistance ouverture du véhicule professionnel avec intervention d'un dépanneur. Seuls les frais relatifs à l'ouverture du véhicule professionnel sont pris en charge. - accompagnement sur le lieu d'un rendez-vous ou retour au siège social.	Jusqu'à 200 euros TTC Jusqu'à 200 euros TTC
En cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement professionnels assurés : - accompagnement sur le lieu d'un rendez-vous ou retour au siège social.	Jusqu'à 200 euros TTC

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, immatriculée au RCS de ALBI sous le n°444 953 830, dont le siège social est sis 219, avenue François Verdier 81000 ALBI, société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 019 259, dont le N° d'Identifiant Unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme ADEME est le FR231317_01TOAZ.